

RÈGLEMENT OFFICIEL GENEVA DIAMOND RELAY 2020

Article 1 – Organisation

La 1 ère édition du « GENEVA DIAMOND RELAY by Personal Trainer »

Article 2 – Courses au programme

2 courses sont au programme :

- Séries de brassage : 5 séries de brassage établissent une hiérarchie dans le niveau des équipes. Il est demandé à l'inscription de préciser le niveau estimé de l'équipe (bon/moyen/débutant) afin d'assurer une bonne homogénéité des séries et de permettre aux équipes d'avoir des délais de récupération équivalents. Chaque série regroupe 20 équipes maximum de 3 coureurs(es) qui s'affrontent sur une distance de 2400 m (6 tours de piste). La ligne de départ est matérialisée par une ligne courbe (type 1500m) et le premier relayeur se rabat immédiatement.

- Finales : Toutes les équipes courent 2 fois. Les finales sont organisées en fonction des résultats des séries de brassage : les 20 premières équipes courent la finale A, les 20 suivantes la finale B etc.. Les finales se courent sur 2400m (6 tours) également, sauf la finale A qui se court sur une distance de 3600 m (9 tours).

Article 3 – Principes de la course de « relais à l'Américaine »

Les épreuves se déroulent autour de la piste d'athlétisme des Evaux d'une longueur de 400m au couloir 1. La ligne de départ est matérialisée par une ligne courbe (type 1500m) et le premier relayeur se rabat immédiatement après le départ.

Le premier relayeur passe le témoin au second relayeur à hauteur de la ligne des 200m et à l'intérieur d'une zone de passage de 20 mètres. Le second relayeur passe le témoin au troisième relayeur au niveau de la ligne d'arrivée toujours à l'intérieur d'une zone de 20 mètres.

Lors des séries de brassage et des finales, chaque relayeur court 4 X 200 mètres pour une distance totale de 2400 mètres. Lors de la grande finale, chaque relayeur court 6 X 200 mètres pour une distance totale de 3600 mètres.

Article 4 – Inscriptions

La course « GENEVA DIAMOND RELAY by Personal Trainer » est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés, nés avant le 22 Avril 2002. Toute personne s'engageant sur la course GDR by PT devra participer en étant bien entraînée et en bonne santé. Il est ainsi fortement recommandé à chaque participant de faire un bilan médical et de demander l'avis d'un médecin avant de prendre le départ. Les participants sont inscrits selon l'ordre de réception des paiements. Cependant le nombre maximum d'équipes est limité à 288 coureurs. Une fois ce maximum atteint, les inscriptions ne seront plus prises en considération. Les inscriptions s'effectuent par Internet sur le site : www.runningeneva.ch

Article 5 – Classement

Le temps officiel de chaque équipe sera le temps entre le signal de départ (coup de pistolet) et le passage sur la ligne d'arrivée. Le classement sera établi à l'aide de ces temps.

- Hommes : 3 hommes dans une même équipe
- Femme : 3 femmes dans une même équipe
- Mixte : au moins 1 femme et 1 homme dans une même équipe

- Moyenne d'âge de plus de 120 ans par équipe
- Moyenne d'âge de plus de 180 ans par équipe

Article 6 – Engagement

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. En cas de non-participation, aucun remboursement et aucun transfert ne seront effectués. Le dossard devra être entièrement lisible et porté devant lors de la course.

Article 7 – Dopage

En matière de dopage, le règlement de Swiss Olympic s'applique à l'événement. Des contrôles pourront être effectués. Les participants peuvent consulter les informations concernant le dopage sur le site internet : www.antidoping.ch

Article 8 – Retrait des dossards

Le retrait des dossards s'effectuera : le Mercredi 25 juin à partir de 17h30 sur le lieu même de la manifestation (Stade d'Athlétisme des Evaux, Onex). La remise du dossard se fera uniquement sur présentation de la confirmation d'inscription fournie par l'organisation. Cette confirmation d'inscription sera expédiée, à partir du 20 juin 2020, exclusivement par courriel, à l'adresse électronique mentionnée par le coureur lors de son engagement. Le chef d'équipe devra retirer l'enveloppe contenant le dossard équipe, les dossards de chaque relayeur ainsi que le bâton témoin de relais. Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

Article 9 - Temps de course

De façon à ce que cette compétition sur piste soit une fête pour toutes et tous, aucune performance minimale n'est requise pour participer. Cependant au delà de 15 minutes de temps total sur les 2400m (soit 12 km/h), le chronométrage ne sera plus assuré électroniquement, mais seulement manuellement.

Article 10 – Chronométrage

Le chronométrage sera effectué par un chronométreur utilisant un système électronique de type « photofinish ». Tous les inscrits se verront remettre un numéro adhésif (similaire au numéro de dossard) qui devra être collé à l'extérieur de la cuisse droite de façon à être identifiable par les caméras de chronométrage

Article 11 - Assurances Individuelle accident

L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve. Dommage matériel : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Article 12 - Respect de l'environnement

Les participants sont tenus d'avoir une attitude respectueuse de l'environnement avant, pendant et après la course et d'utiliser les espaces prévus pour le tri des déchets.

Article 13 - Droit à l'image

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément le GENEVA DIAMOND RELAY by Personal Trainer (ou ses ayants droits) à utiliser ou faire utiliser ou

reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 14 – Protection des données

Conformément à la loi fédérale sur la protection des données du 19 juin 1992, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Article 15 - Circulation sur le parcours

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés et les poussettes sont formellement interdits sur la piste d'athlétisme. Les zones de remise des dossards, d'échauffement et d'attente avant les courses, seront facilement visibles sur le stade d'athlétisme.

Article 16 – Abandon

Si un ou plusieurs membre(s) d'une équipe est contraint à l'abandon, le ou les autres membres peuvent continuer la course et seront classés normalement.

Article 17 – Annulation de l'événement

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure (y compris conditions météorologiques difficiles ou pandémie) ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité perçue.

La participation au GENEVA DIAMOND RELAY by Personal Trainer implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du dit règlement.